



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

**COMMENT ET QUAND SE LANCER A SON COMPTE
LORSQUE L'ON EST COLLABORATEUR ?**

**Lundi 15 juin
De 9h30 à 12h30**

Rafaël CID DELVALLE

Consultant formateur certifié
Un petit juriste

**80€ la séance
40€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Évaluer leur niveau de maturité professionnelle et leur capacité à exercer en autonomie
- Analyser la viabilité financière de leur projet de création de cabinet
- Définir une stratégie de positionnement, de visibilité et de développement de clientèle
- Structurer juridiquement, administrativement et organisationnellement leur future activité
- Identifier les partenaires et outils nécessaires à la réussite de leur installation
- Mettre en place une organisation durable pour pérenniser leur activité dans le temps.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Quand se lancer ? Évaluer le bon moment

- Maturité professionnelle : posture, autonomie, prise de décision
- Passage de collaborateur à chef de structure
- Identification des forces, faiblesses et axes de progression

II - Sécuriser son lancement financièrement

- Compréhension du point mort et des objectifs de chiffre d'affaires
- Analyse des charges fixes et variables
- Construction d'une trésorerie de départ
- Vérification de la viabilité du projet

III - Développer sa visibilité et sa crédibilité

- Positionnement professionnel et valeur ajoutée
- Stratégie de communication (réseau, digital, relations professionnelles)
- Construction d'une image indépendante
- Préparation du lancement et de la bascule

IV - Poser les bases de son cabinet

- Choix de la structure juridique et formalités administratives
- Identité du cabinet (nom, image, communication)
- Organisation physique et administrative
- Mise en place des process internes

V - S'entourer des bons partenaires

- Expert-comptable, banque, assurances
- Logiciels et outils de gestion
- Prestataires externes et réseau professionnel

VI - Pérenniser son activité

- Organisation du temps et gestion de l'énergie
- Mise en place de process clients et outils de suivi
- Maintien de la visibilité et développement continu
- Équilibre entre performance et qualité de vie

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Présentation PowerPoint partagée en direct lors de la formation.

Fiche mémo transmise après la session

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)